



Séance spéciale du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 26 mars 2013 à 14 h 45 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, mesdames et messieurs les conseillers-ères Stefan Psenak, André Laframboise, Alain Riel, Maxime Tremblay, Patrice Martin, Mireille Apollon, Pierre Phillion, Denise Laferrière, Nicole Champagne, Denis Tassé, Luc Angers, Patsy Bouthillette, Stéphane Lauzon, Yvon Boucher, Luc Montreuil et Maxime Pedneaud-Jobin formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Patrice Martin.

Sont également présents, monsieur Robert F. Weemaes, directeur général, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Andrée Loyer, greffier adjoint.

Sont absents, monsieur et madame le conseiller-ère Joseph De Sylva et Sylvie Goneau.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

Monsieur le président Patrice Martin constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

Monsieur le conseiller Stefan Psenak déclare son potentiel conflit d'intérêts sur ces items et déclare qu'il ne participera pas aux délibérations et s'abstiendra de voter ou de tenter d'influencer le vote sur ces items.

CM-2013-259

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LAFRAMBOISE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente réunion.

Adoptée

CM-2013-260

**APPROBATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE À INTERVENIR ENTRE
LA VILLE DE GATINEAU ET LE REGROUPEMENT DES PROFESSIONNELS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Regroupement des professionnels de Gatineau se sont entendus quant au contenu de la première convention collective;

CONSIDÉRANT QUE cette entente respecte le cadre financier établi préalablement à la négociation :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil approuve et ratifie la convention collective à intervenir entre la Ville de Gatineau et le Regroupement des professionnels de Gatineau pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2014.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier ainsi que le directeur général et le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la convention collective.

Adoptée

CM-2013-261

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ALAIN RIEL
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER MAXIME TREMBLAY**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la séance à 15 h 10.

Adoptée

PATRICE MARTIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier